



# La Lettre d'information de **Molsheim**

**N°4 / 2016**

## **Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 21 novembre 2016 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst**

**Point 1 : Désignation du secrétaire de séance.** La conseillère municipale Mireille Sitter a assuré la fonction de secrétaire de séance.

**Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2016.** Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2016

**Point 3 : Délégations permanentes du maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 2<sup>ème</sup> trimestre 2016.** Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil Municipal pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2016.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de 9 marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré
- délivré 6 concessions dans les cimetières communaux
- renoncé 39 fois à l'exercice du droit de préemption
- renoncé au droit d'achat prioritaire des parcelles vendues par la SNCF à la Région pour la réalisation du parking à la gare

**Point 4 : Modification du tableau du classement de la voirie communale - année 2016 - DGF - rectificatif.** Le Conseil Municipal approuve le tableau de classement des voiries communales à caractère de rues, à caractère de places et à caractère de sentiers publics qui est arrêté comme suit :

- Voies communales à caractère de chemins : 1 445 ml
- Voies communales à caractère de rues : 41 130 ml
- Voies communales à caractère de places publiques : 18 208 m<sup>2</sup>
- Voies communales à caractère de sentiers publics : 1 438 ml

**Point 5 : Dénomination de la rue traversant le Lotissement Les Grands Prés.** Le Conseil Municipal décide de dénommer la rue traversant de part en part le lotissement "Les Grands Prés" : "Rue de Bretagne".

**Point 6 : Exercice budgétaire 2017 - Débat d'orientation budgétaire.** Dans les communes de plus de 3500 habitants, le vote du budget est précédé d'un débat, dit débat d'orientation budgétaire. Lors de ce débat, sont présentés l'état rétrospectif des 5 derniers exercices clos connus (2011 à 2015), un état prévisionnel de clôture pour 2016, un exposé de M. le Maire sur les principales orientations et des propositions d'options financières qui serviront à bâtir le budget de l'exercice à venir.

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 21 novembre 2016 -

M. le Maire rappelle que depuis 2011 la Ville a perdu une part importante de ses recettes (1,6 million d'euros).

Sur la période 2011-2017, en cumulé, la commune se sera vue privée de près de 4 millions d'euros.

A partir de 2017, la perte annuelle par rapport à 2011 est estimée à 1,6 million d'euros.

Pour compenser cette perte il faudrait augmenter les impôts locaux de plus de 29 % (une augmentation de 1 % des impôts locaux représente 57.725 €)

La Ville a dépensé 1900 € par habitant en 2016.

En projection, pour 2017, dans le budget principal, les recettes structurelles de la Ville représentent 12.906.000 €. Cette somme totalise les produits et revenus de services (877.000 €), des impôts et taxes (9.219.000 €), et des dotations et compensations (2.010.000 €), FCTVA (700.000 €), et de la taxe d'aménagement (100.000 €).

L'action économique que la Ville a menée ces dernières années lui permet de bénéficier d'une augmentation de 250.000 € de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en 2017.

L'Etat et les autres collectivités publiques devraient verser en 2017 à la commune des dotations et participations à hauteur de 3.000.000 €.

La gestion locale devrait permettre à la commune d'enregistrer 912.000 € provenant principalement des services scolaires et périscolaires (500.000 €), de l'école municipale de musique, de danse et dessin (195.000 €), des loyers et droits de place (97.000 €)

### Objectifs 2017 :

- **Maintenir la stabilité de la fiscalité pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive : aucune hausse des taux communaux en 2017**
- Faire avec les moyens du bord
- Limiter les investissements à l'essentiel
- Ne pas s'endetter en 2017
- Utiliser l'épargne constituée les années précédentes

### Les grands projets :

- fin des travaux de la Place de la Liberté
- participation aux travaux de dénivellation du passage à niveau de la gare
- participation à la construction du parking de la gare
- création d'un espace vert au quartier Henri Meck

### En 2018/2019/2020 il faudra choisir...

- Soit renoncer à investir ce qui est impossible
- Soit réduire la voilure en fonctionnement
- Soit augmenter la fiscalité

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 21 novembre 2016 -

- Soit emprunter
- Soit valoriser le patrimoine cessible

Fort heureusement plusieurs points positifs existent :

- l'économie locale se développe
- la Ville n'a pas de dettes
- la Ville maîtrise ses dépenses
- le développement programmé de l'immobilier devrait apporter des recettes complémentaires

Dans l'ensemble le budget devient plus difficile à faire et la capacité d'investissement fond comme neige au soleil.

Le Maire a conclu son propos en indiquant que sur le tapis vert des décisions nationales, Molsheim paie le prix fort et sera demain confrontée à des choix difficiles.

**Point 7 : Allée Pierre Klingenfus - acquisition foncière amiable - travaux connexes à la dénivellation du PN 20.**

Après réalisation des travaux de dénivellation du passage à niveau de la gare (PN 20) l'accès au parking de la gare côté centre-ville existant actuellement ne pourra plus être emprunté.

Afin d'anticiper cette situation, la circulation du secteur a été revue notamment par la création du giratoire route de Dachstein, à partir duquel la desserte du parking de la gare côté centre-ville est aménagée.

Pour mener à bien la création de cette route qui prolonge l'allée Pierre Klingenfus, il y a lieu d'acquérir une bande foncière section 9, parcelle 172 d'une contenance de 0,49 are (environ) pour un prix d'acquisition fixé à 7.840 € HT.

**Point 8 : Cimetière - rétrocession de columbarium pour la famille Aria.**

Mme Marie-Rose Aria a acquis une concession au Colombarium du cimetière du Zich en 2007 afin de procéder à l'inhumation de son époux. Suite au décès accidentel de Mme Aria le 15 juillet 2016, le parquet s'est opposé à la crémation de son corps. En conséquence la famille a dû acquérir la concession d'une tombe pour procéder à son inhumation. Les cendres de M. Aria ont été transférées du Colombarium à la tombe de son épouse. La famille a sollicité la rétrocession de l'emplacement du Colombarium à la Ville compte tenu de sa non utilisation.

Le Conseil Municipal décide la reprise de la concession de l'emplacement au Colombarium du cimetière du Zich, emplacement vide de corps, ainsi que le remboursement prorata temporis dans la limite de 2/3 du prix de la concession de l'emplacement, soit 800 €.

**Point 9 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire de la Monnaie pour l'organisation d'une classe transplantée à Senones.**

Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 2.925 € à l'école élémentaire de la Monnaie.

Cette subvention contribue au financement d'une classe transplantée qui s'est déroulée du 28 novembre au 2 décembre 2016 et qui concernait 45 élèves originaires de Molsheim.

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 21 novembre 2016 -

**Point 10 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire de la Monnaie pour l'organisation d'une classe transplantée à La Hoube.** Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 1.300 € à l'école élémentaire de la Monnaie. Cette subvention contribue au financement d'une classe transplantée qui se déroulera du 23 au 28 janvier 2017 et qui concernera 20 élèves originaires de Molsheim.

**Point 11 : Subvention à l'Amicale du Personnel de la Ville de Molsheim - dotation de fonctionnement pour l'exercice 2017.** Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 17.000 € *-montant identique à celui de l'année dernière-* à l'Amicale du personnel de la Ville de Molsheim au titre des œuvres sociales pour l'exercice 2017.

**Point 12 : Rapport d'activité de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig - année 2015.** Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel pour 2015, relatif à l'activité de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig.  
Ce rapport est consultable sur :  
<http://www.cc-molsheim-mutzig.fr/ged/rapport-d-activites-2015.pdf>

**Point 13 : Rapport d'activité du SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs - année 2015.** Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel pour 2015, relatif à l'activité du Syndicat à vocation multiple de Molsheim-Mutzig et environs.  
Ce rapport est consultable sur :  
<http://www.molsheim.fr/ged/2015-rapport-d-activites-sivom.pdf>

**Prochaine séance du Conseil Municipal :**  
**lundi 12 décembre 2016 à 20h**  
**en salle du Conseil**